

Journée d'étude du 20 avril 2016 au Collège doctoral européen

« Libertés – Sécurité – Surveillance »

La liberté au-delà du droit,

Yann-Hervé Martin, professeur de philosophie, romancier et conférencier à l'École de Management de Strasbourg

Ce texte est la retranscription d'une communication ayant eu lieu lors de la journée organisée par l'Association des Amis du Master Ethique Strasbourg avec le soutien de l'Espace de réflexion éthique Région Alsace et le concours de nombreux organismes :

- *L'Université de Strasbourg*
- *L'École doctorale Sciences humaines et sociales*
- *L'École doctorale de théologie et sciences religieuses*
- *La Faculté de théologie*
- *Le Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique*
- *Le Centre d'étude et de recherche sur l'intervention sociale*
- *Le groupe interculturel, international, interconvictionnelle*
- *L'Association des doctorants-es et docteurs-es en Sciences humaines et sociales (SHS) de l'Université de Strasbourg*
- *La Conférence des organisations internationales non gouvernementales du conseil de l'Europe*
- *Le Groupement européen pour la recherche et la formation des enseignants chrétiens et croyants de toutes convictions*

A. La notion de liberté

La notion de liberté est un terme relativement flou. Sa fréquence d'usage est inversement proportionnelle à la précision de sa signification. Le terme liberté peut avoir plusieurs sens, mais oscille principalement entre deux significations.

Le premier sens de la liberté est absolu : la liberté est revendiquée par tous et s'applique à tout. C'est cette liberté qui est caractérisée par Paul Valéry « Liberté, c'est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens ; qui chantent plus qu'ils ne parlent, qui demandent plus qu'ils ne répondent ».

Le deuxième usage du terme « liberté » est déterminé et parfaitement relatif à l'action menée. Comme l'expression « liberté de faire » ou « liberté de culte », cet usage de la notion de liberté permet de savoir exactement de quoi il est question. Il se rattache, de fait, à un champ d'application, à une matière. Si un individu veut parler de religion, il utilisera l'expression « liberté de culte » et l'on comprendra que la liberté en matière religieuse implique le droit pour chacun de faire son culte. Ainsi, la liberté est synonyme de droit et la liberté n'a pas de caractère universel. Son expression dépend d'un intérêt particulier. Une personne qui aime le football, par exemple, est libre d'y jouer

sans que cela implique pour les autres qu'elles le fassent aussi. La liberté des uns ne crée pas d'obligations pour les autres.

Dans notre société, c'est cette deuxième signification qui est la plus couramment employée, de sorte que la liberté est accordée à tous dans la limite du respect des lois. Ainsi, la liberté de culte ou la liberté de faire sont toujours soumises à la loi. Dès lors, on peut supposer qu'une liberté totale, sans limite, peut avoir un caractère dangereux. C'est précisément pour cette raison qu'un parent qui donne l'autorisation à son enfant d'aller à école en vélo lui fait également des recommandations, pour qu'il n'ait pas d'accident. Il existe, dès lors, un lien de subordination entre la liberté et la loi, dont le législateur doit avoir conscience.

B. Aspects philosophiques

Pour Rousseau, cette liberté correspond à ce qu'il appelle la liberté civile. Le concept de liberté civile pourrait être le contraire d'une liberté dite naturelle, indépendante de la loi. Avec ce concept de la liberté naturelle, la loi devrait garantir cette dernière sans la réglementer. Cela se voit notamment dans l'expression « les hommes naissent libres et égaux en droit ». La liberté naturelle permet de créer une liberté absolue qui n'est pas contrôlée par la loi mais rendue effective par celle-ci. Pour que la liberté soit effective, elle doit rentrer dans le jeu de la politique, de l'éducation et de la relation avec les autres. Cette liberté est donc paradoxale car elle se veut indépendante mais elle fonctionne uniquement grâce aux lois.

On peut également considérer la liberté comme l'absence d'obstacle ce qui est soutenu par Hobbes et qu'on trouve dans l'expression « Chute libre » en prenant pour image une pierre qui subirait l'attraction terrestre sans rencontrer d'obstacle. Avec cette acception de la liberté, l'homme est libre uniquement si rien n'entrave la satisfaction de ses désirs. Cette liberté constitue elle aussi un danger car la jalousie que provoque cette liberté peut conduire à un voire plusieurs conflits.

Lorsque la liberté est considérée comme un danger potentiel, elle est soumise à la loi ce qui peut aboutir à des expressions courantes mais qui ont un sens discutable par exemple « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Cela revêt un caractère étrange car l'expression donne à la liberté un caractère concurrentiel. Il y a ici une confusion entre droit et liberté. Certes les droits impliquent une prise de conscience de chacun car il existe un devoir par rapport à autrui, mais la liberté ne peut en aucun cas être pensée dans un régime concurrentiel. Cela aboutirait à dire que plus autrui est libre, moins je le suis et/ou que plus je suis libre, moins l'est autrui.

Lacordaire a dit, lors de la 52^{ème} conférence de Notre De Dame (1848), « entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Dès lors, la liberté est quelque chose de dangereux qu'il convient de brider et de contrôler car elle peut, dans les mains du fort, constituer un danger. Par conséquent, la loi serait ce qui limite et encadre la liberté. Cela implique donc une définition politiquement négative de la liberté. La régulation par la loi permet de garantir la sécurité dans la société (c'est bien l'argument utilisé pour prolonger l'état d'urgence). La liberté s'appréhende donc avec ambiguïté : d'une part elle relève d'un droit fondamental ; d'autre part elle suscite de la méfiance à cause du danger potentiel qu'elle représente. Cela explique pourquoi son usage est souvent très idéologique (bien plus que politique ou psychologique).

Selon les Grecs de l'antiquité, un homme est libre s'il est affranchi des tâches domestiques serviles et biologiques. Il peut donc engager son intelligence et son temps libre à faire de la politique pour le bien commun. Un homme libre est donc un individu porteur d'un droit commun et non d'un droit individuel. Un homme libre est donc un individu qui a le caractère d'un véritable homme et non pas d'une bête qui aurait comme seul intérêt de répondre à ses propres besoins mais comme des êtres dotés de logos qui pourraient réfléchir et débattre ensemble pour établir des droits communs sans que leur propre intérêt entre en compte dans la réflexion.

Les Grecs n'auraient sans doute pas compris l'expression « liberté d'opinion ». Cette expression n'a pas de sens véritable car, pour eux, une opinion n'a que très peu de valeur. Un individu qui exprime une opinion utilise plus un droit que la liberté. Pour les Grecs accéder à la raison sans entrave permet d'être libre et d'être au service du bien politique et moral. Par conséquent, la liberté n'est pas un danger pour les Grecs. Seule une puissance rationnelle peut provoquer une prise de conscience chez l'homme.

Pour Kant, la liberté est l'autonomie de la raison. La liberté n'a de sens que si elle se réfère à la raison capable de s'arracher à des intérêts personnels pour aller chercher l'universel. La première forme de l'autonomie de la raison c'est être capable de penser par soi-même et donc de se libérer de ce qui est appelé par Kant l'état de tutelle. L'autonomie de la raison est également le fait d'agir par soi-même. L'action de faire par soi-même est, pour Kant, ce qui permet d'avoir accès à la liberté. L'autonomie de raison est la capacité de l'individu à établir ses propres lois à travers sa raison. Par conséquent, l'action de faire soi-même vient d'un individu rationnel et c'est le caractère universel de la raison qui permet d'échapper à nos intérêts propres. La liberté de satisfaire nos désirs est relative à une liberté déviante et plus axée sur le droit. L'autonomie de la raison, selon Kant, permet de se rapprocher des autres et de prendre conscience de son humanité. La liberté a une double dimension : elle est théorique (science) et pratique (morale). Les deux visions conduisent à un concept de liberté qui n'est pas comparable à la liberté permmissible. Ce n'est donc pas une liberté qu'il faut encadrer mais une liberté qui doit grandir. Elle est une des conditions pour que la vie sociale soit authentiquement humaine. La liberté est une vertu morale par excellence, et non pas relative à un droit.

C. Liberté de choix

Est libre un homme qui peut choisir entre plusieurs biens. Ce concept relève plus de la liberté consumériste. Dans le sens courant lorsque qu'un individu veut acheter un téléviseur il aura certes le choix de la taille mais sera limité par son budget et la gamme de téléviseurs présents dans le magasin. La liberté de choisir dans le sens courant est finalement une liberté assez modeste.

D'un point de vue métaphysique, la liberté de choisir passe par le choix entre l'injuste et le juste. Pour Bernard de Clairvaux, seule la personne qui choisit le bien pourra être libre car celle-ci ne sera plus entravée par ses intérêts. Le bien permet à la personne de prendre conscience de son humanité. La liberté réside donc uniquement dans un élan qui fait grandir la personne.

L'homme qui est vraiment libre ne représente pas un danger pour une personne faible. L'homme vraiment libre n'est pas celui dont sa liberté doit être encadrée. On aurait tout intérêt à rendre possible le plus large épanouissement de la liberté authentique. L'Homme véritablement libre est par exemple l'homme courageux, l'homme juste, l'homme prudent. La liberté est donc une vertu morale qui prend son sens le plus fondamental lorsqu'elle est considérée comme une vertu morale. Par conséquent, le rôle d'une société n'est pas réduire la liberté mais d'éduquer les hommes pour avoir une liberté authentique.

D. Questions-Réponses

Question 1 : *En philosophie, on associe souvent la liberté à Sartre. Comment peut-on articuler la position de Sartre avec ce que vous avez dit ?*

Réponse : Un Sartrien pur et dur refuserait complètement ce que je viens de dire, refusant d'assujettir la liberté à une sorte de finalité transcendante. Pour Sartre, la liberté ne s'acquiert pas puisqu'elle est une sorte de donnée première et irréductible, il comprend cette liberté reliée à l'ordre de l'action, agir c'est « se choisir », donc il s'agit d'un acte de liberté. Lorsque Sartre dit « on ne naît pas lâche on le devient », il dit que « ce n'est pas parce que je suis lâche, que j'agis lâchement, mais que c'est en agissant lâchement que je fais de moi un lâche ». Ma liberté est tout le

contraire d'un destin prescrit, elle est en elle-même puissance d'agir, puissance de se choisir. Par la liberté de mes actes, je choisis celui que je deviens. La grande différence entre la façon dont Sartre envisage la liberté et la façon dont j'envisage la liberté est que, pour Sartre, cette liberté n'est tendue vers rien, elle n'est pas tendue vers une certaine idée de la grandeur.

Question 2 : *Pourriez-vous creuser la notion de déterminisme ?*

Réponse : Il y a une double position intenable : celle qui nous dit qu'au fond tout est déterminé et celle qui consisterait à croire que rien n'est déterminé. Alors qu'on a souvent le mot liberté qui nous vient aux lèvres, on n'a jamais eu autant l'impression que tout est déterminé : déterminisme génétique, social, psychologique... Il y a là quelque chose d'étonnant puisque si tout cela était génétique, la question de la liberté ne se poserait plus. S'il est faux que nos actes sont tous déterminés par notre histoire, nos traumatismes psychiques, nos traditions culturelles, nos croyances héritées ou nos gènes, il est également faux de penser que nous sommes intégralement capables de nous construire nous-mêmes dans le cadre d'un projet qui ne serait anticipé par rien. La liberté n'est pas le pouvoir absolu de se faire soi-même à partir de rien, la liberté c'est la rencontre entre un événement et un acte. Être libre, c'est se dire qu'il y a des événements que je n'ai pas choisis et qui sont en partie constitutifs de ce que je suis devenu. Être libre c'est se dire « qu'est-ce que je fais de ce qu'il m'est arrivé ? ». La question est de savoir comment je me construis par mes actes à partir de cette matière première événementielle, comment je me construis à travers mes actes avec un projet d'humanité, c'est-à-dire un projet d'élévation.

Question 3 : *Martin Luther a écrit un traité de la liberté où il dit « L'homme est libre seigneur sur toute chose, l'homme est libre serviteur de tous. Il y a eu un débat majeur entre Luther et Érasme sur ce sujet, pour le réformateur protestant la liberté est dans une soumission librement consentie, la liberté est une dialectique. Est-ce que vous pensez que ce dialogue entre Luther et Érasme est encore fécond aujourd'hui ?*

Réponse : Il y a toute une tradition de pensée qui s'empare de la notion de liberté en ouvrant des pistes d'une fécondité extraordinaire. La dialectique entre soumission et liberté est très intéressante : si nous étions soumis, nous ne serions pas libres, si une soumission était contrainte, nous serions encore moins libres. Mais que signifie pour un esprit comme celui de Luther d'être « librement soumis » ? Cette contradiction devient moins paradoxale si on l'entend littéralement, être sous-mis, c'est être mis au-dessous, c'est reconnaître quelque chose au-dessus de nous vers quoi nous avons vocation à grandir. Sans la reconnaissance d'un horizon de croissance, que peut signifier le fait de grandir ? En reconnaissant qu'il y a au-dessus de moi plus grand que moi, pour Luther, je ne m'inféode pas à un être tyrannique qui veut déterminer celui que je suis, mais je réponds à un appel de celui qui est plus haut que moi, je libère des potentialités authentiquement humaines.

Question 4 : *Il me semble qu'il y avait quelque chose de paradoxal quand vous disiez « il n'y a de liberté que pour le bien, et que lorsque j'hésite entre le mal et le bien c'est que je ne suis pas vraiment libre ».*

Réponse : L'idée qu'une conscience morale est libre lorsqu'elle a le choix entre le mal et le bien est une façon très courante de se représenter les choses. Ce qui me gêne dans cette manière d'envisager la liberté, c'est de considérer comme aussi libre celui qui opte pour le mal que celui qui opte pour le bien. J'ai du mal à considérer que la liberté du « salaud » a au fond la même amplitude que la liberté du sage, de l'homme de bien, parce que le « salaud » c'est celui qui reste rivé à ses intérêts égoïstes, attaché lui-même et j'ai du mal à considérer comme liberté un tel enfermement en soi. C'est pour cette raison que j'en suis arrivé à cette formule : il n'y a de liberté que pour le bien.

Question 5 : *La convention européenne des droits de l'homme¹ parle de liberté d'expression, qu'en pensez-vous ?*

Réponse : Je trouve ce terme très sympathique, mais son sens conceptuel m'échappe complètement. On comprend bien ce qui est en jeu dans l'expression, au moment de la mise en place de la démocratie, on va considérer qu'il y a liberté d'expression dès lors que chacun est libre d'exprimer ses opinions. On parle de liberté, ce qui a un effet psychologiquement important alors qu'il s'agit d'un droit, c'est-à-dire qu'une société démocratique reconnaît à chacun le droit d'exprimer ses opinions politiques, religieuses ou sociales. Mais en quoi suis-je libre en exprimant mes opinions ? Si ces opinions sont absurdes, si ces croyances sont ineptes, si ce que j'exprime est infamant alors je ne fais qu'exprimer un attachement à ce que je crois être de moi, mais qui n'est issu que de la cristallisation des opinions autour de moi et dans lequel je suis pris. Est libre celui qui veille à ce qu'il exprime et à la façon dont il l'exprime pour servir les intérêts du bien et de la vérité.

¹ <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680063776>